

Objectifs de l'éolien en Nouvelle-Aquitaine

En région Nouvelle-Aquitaine, d'ici 2030 l'objectif défini par le SRADET est d'atteindre **4 500 MW**. Au 31 décembre 2025, **2 110 MW** ont été installés :



UN PROJET DE TERRITOIRE

Le parc éolien du Gringnon a fait l'objet d'une communication constante à destination des Elus de votre territoire. Malheureusement, l'opportunité ne nous a pas encore été offerte de travailler collectivement dans une démarche constructive et ce, afin de répondre au mieux aux enjeux ainsi qu'aux attentes locales.

Coconstruire un projet, c'est avant tout aller à la rencontre des protagonistes qui animent le territoire au quotidien, notamment les entrepreneurs. L'éolien représentait plus de 31 000 emplois sur le territoire national en 2024, et chez Volkswind, nous nous engageons à associer autant que possible les entreprises locales durant les différentes phases de nos projets : développement, construction, exploitation des turbines, démantèlement. Cela concerne par exemple les secteurs de la restauration, de l'hébergement, des travaux publics etc...

STOP AUX IDEES RECUES

Qui finance le démantèlement ?

Le cadre légal est clair : Le coût intégral du démantèlement est pris en charge par le seul exploitant du parc éolien. Les agriculteurs ou propriétaires exploitants ne supportent donc pas cette dépense. Pendant l'exploitation d'une éolienne, une provision financière est par exemple bloquée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en prévision du futur démantèlement.

Que devient le béton des fondations ?

Il faut savoir que la réglementation en vigueur (arrêté du 26 août 2011) prévoit le démantèlement des installations et la remise en état du site avec notamment l'excavation de la totalité des fondations et du béton.

Quel impact sur le tourisme ?

L'impact des éoliennes sur l'attrait touristique est parfois évoqué. Or, à ce jour, aucune étude rigoureuse n'a permis de démontrer l'existence d'un effet négatif tangible. Bien davantage, le site France 3 régions affirmait même dans un article publié le 21 avril dernier, que les éoliennes offshore constituaient « un vrai atout touristique pour la région ».

(source : « C'est un vrai atout touristique pour la région. Au large de Fécamp, le parc éolien est devenu un lieu de visite incontournable » - france3regions.franceinfo.fr)

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 73 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

Parc éolien du Gringnon

Mai 2026

N°3

ÉDITO

Depuis plusieurs années, nous étudions la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Vouhé. Dans ce cadre, et parce que la préservation du monde qui nous entoure est notre priorité, nous avons entrepris une série **d'études** indispensables à ce type de projet : environnementales, paysagères, acoustiques, hydrologiques et techniques. Un mât de mesure a notamment été installé pour vérifier l'activité des **chauves-souris**, comme présenté dans le premier bulletin d'information.

Ce bulletin a pour objectif de vous présenter **l'implantation envisagée** et de vous proposer de venir à notre rencontre dans le cadre d'une exposition **ouverte au public** et d'une permanence pour des **entretiens** en tête à tête. Après avoir été à la rencontre des Elus locaux, et parce que ce sujet concerne votre **territoire**, ce sera un véritable plaisir pour nous de rencontrer les riverains de l'éventuel projet éolien du Gringnon. Lors de ces deux rendez-vous, vous pourrez ainsi en découvrir davantage sur ce projet potentiel et nous poser toutes les questions que vous désirez.

A travers ces deux moments forts, nous souhaitons vous montrer notre **démarche** ouverte sur le collectif, vous présenter le résultat des premières études et vous donner toutes les cartes en main afin que vous participiez si vous le désirez en devenant à nos côtés de véritables acteurs de ce projet. C'est devenu une impérieuse nécessité de développer des énergies renouvelables et ce, sur tout le **territoire national**, pour répondre aux **besoins** énergétiques toujours plus grands mais aussi environnementaux. Faisons de ce besoin une force en travaillant ensemble.

Mathieu RENAULT
Chargé d'étude éolien

Discutons autour d'un café ! H de Surgères, 52 rue Audry de Puyravault, Surgères

Ce bulletin d'information est également l'occasion de vous convier à une rencontre sous forme d'entretiens de 20 minutes. Nous pourrions ainsi échanger autour du projet de manière personnalisée, en présenter les différentes caractéristiques et retombées, parler de l'éolien en général et répondre à vos questions sur le projet.

Mercredi 17 juin 2026

Horaires	15h	15h20	15h40	16h	16h20	16h40	17h	17h20	17h40	18h	18h20	18h40
N° Créneau	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Pour organiser au mieux cette permanence, nous vous prions de prendre rendez-vous par mail à l'adresse suivante : yann.ricordel@volkswind.com

Retrouvez toutes les
informations du projet sur



<https://parc-eolien-gringnon.fr>

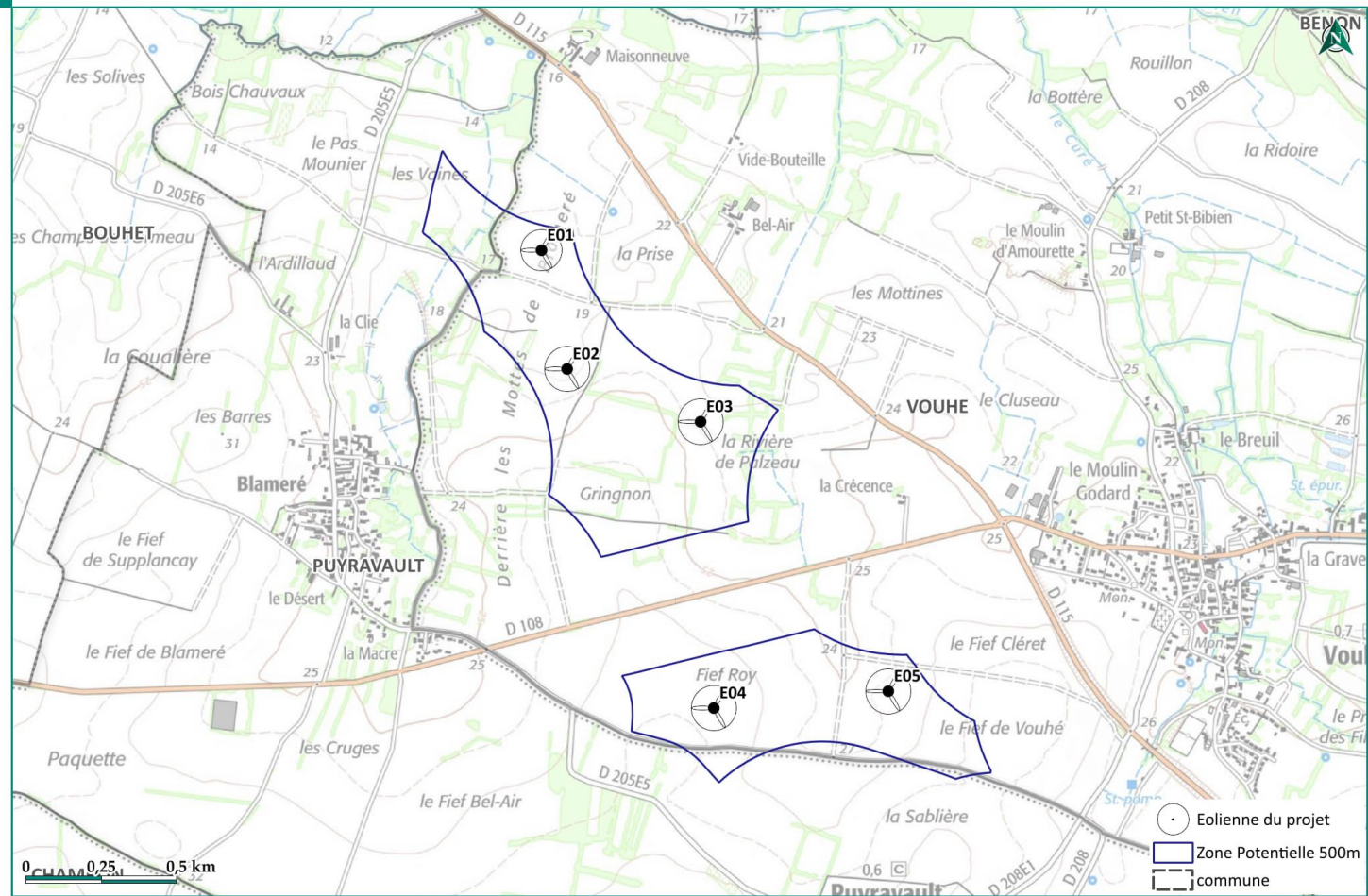
Exposition

Nous vous invitons à une exposition dédiée à notre projet potentiel au cours de laquelle vous pourrez vous informer et poser vos questions à des représentants de la société Volkswind FRANCE.

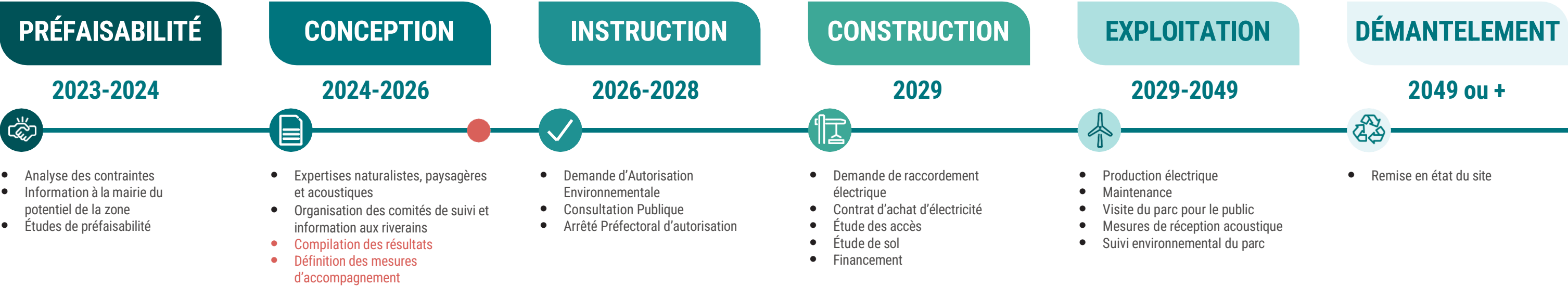
 **Le P'tit Caprice, 1 chemin des Chèvres, Vouhé**
 **27/05/2026, de 15h à 18h**

PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation et points forts



- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Éolien (SRE)** de 2012.
- Permet un éloignement à **plus de 580 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m), et plus de **700 mètres des bourgs les plus peuplés de Blameré, Puyravault et Vouhé.**
- Est **éloigné des zones de protection** environnementale comme les Natura 2000 et ZNIEFF. L'implantation a été soigneusement étudiée pour s'éloigner des boisements, et pour éviter les coupes de haies par les aménagements
- Est issue de **l'étude de plusieurs variantes** à partir d'un potentiel maximal de 7 éoliennes.
- La variante d'implantation retenue comporte **5 éoliennes : 1 éolienne (E01)** d'une puissance de **4,5 à 4,8 MW**, d'une hauteur de 180m, et **4 éoliennes** d'une puissance de **5,9 à 6 MW**, soit une puissance totale du parc de **28,1 à 28,8 MW**.



LES ÉTUDES

Environnementale

Le bureau d'études Altifaune a été missionné en 2024 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. Cette expertise ne s'appuie pas uniquement sur les observations du bureau d'études, mais aussi sur les connaissances établies précédemment par d'autres acteurs qui assurent la cohérence de l'état initial. L'implantation a été déterminé afin de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Paysagère

Le cabinet d'études SILLAGE travaille depuis juillet 2025 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :
Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet. S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire. Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique EREA

Le cabinet EREA est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site en décembre 2025 et janvier 2026 pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant. Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit). Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

